

Communiqué de presse 25 janvier 2013

Swiss GAAP RPC 31: Améliorer la pertinence des comptes des sociétés cotées.

Swiss GAAP RPC, la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes a adopté une recommandation complémentaire pour les sociétés cotées. Les seuils des RPC fondamentales restent inchangés.

34 entreprises et personnes ont saisi l'occasion de la mise en consultation de la "recommandation complémentaire pour les sociétés cotées" pour prendre position. Après analyse des commentaires reçus, la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) a revu le projet et l'a adapté partiellement avant de l'adopter définitivement. Elle est confiante d'avoir trouvé une solution adéquate pour toutes les questions controversées.

Au centre de la nouvelle norme RPC se trouvent d'importante questions de publication. Ces thèmes sont aux yeux de la Commission, surtout important pour les sociétés cotées, et ont pour but d'améliorer la compréhension des comptes individuels ou consolidés pour les destinataires externes. La recommandation complémentaire doit en prime contribuer à augmenter la pertinence des comptes. Elle aborde pour ce faire leurs particularités au sens au sens de l'obligation de rendre des comptes et des exigences accrues de transparence ainsi que de comparabilité internationale.

La mise en vigueur de la recommandation complémentaire pour les sociétés cotées est le 1er janvier 2015. Une application anticipée est autorisée.

Dans la même séance, la Commission a examiné si les seuils pour les RPC fondamentales (10/20/50) devraient être aligné sur ceux du contrôle ordinaire (20/40/250). A ce sujet, la commission est arrivée à la conclusion que les seuils doivent rester inchangés.

La recommandation complémentaire adoptée sera intégrée comme norme RPC 31 dans les Swiss GAAP RPC. La nouvelle norme sera publiée sur le site des Swiss GAAP RPC www.fer.ch.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à:

Prof. Dr Conrad Meyer, président de la commission RPC, c/o Chaire de comptabilité et Institut de gestion d'entreprise, Plattenstrasse 14, 8032 Zurich, tél. 044 - 634 29 72, fax 044 - 634 49 12, conrad.meyer@business.uzh.ch

À propos des Swiss GAAP RPC (www.fer.ch) il s'agit de la commission suisse de présentation des comptes dont les recommandations sont reconnues comme les normes minimales pour les segments "Sociétés du Domestic Standard" et "Sociétés immobilières" dans le règlement de cotation de la SIX Exchange Regulation et sont largement utilisées dans le domaine du droit privé et public. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC transmet une présentation fidèle de la situation du patrimoine, des finances et du résultat (true & fair view, fair presentation).